

24. l'analyse

Nous organisons notre analyse de la façon suivante :

1. la relativité des données par rapport à la notion de civilité
2. la relativité des données par rapport à d'autres situations
3. l'analyse des tendances du questionnaire
4. la pertinence des propos

1. Beaucoup de données, notamment en provenance d'élus pour qui il s'agit d'une préoccupation majeure, font référence à des actes qui, dépassant la notion d'incivilité, sont du ressort du vandalisme et de la délinquance. Certes, comme nous l'avons souligné plus haut, la limite n'est pas aisée à fixer. Cependant la législation française a mis en place des outils sociaux et juridiques tant pour la prévention que pour la répression de tels actes. Dans le cadre de nos travaux, bien que nous sentant pleinement concernés, il nous semble difficile, pour des raisons de compétences, de disponibilité et de moyens, d'envisager des propositions sur un sujet qui dépasse notre mission.

2. Si l'on s'en tient strictement à la civilité, certes des actes d'incivilité sont commis à Ludres. Néanmoins, comparé à d'autres situations de la communauté urbaine, le village de Ludres reste un quartier où il fait bon vivre. Ce qui bien entendu ne signifie pas que rien n'est à faire. Au contraire, il nous faut conjuguer tous les efforts pour converger d'abord vers le maintien, ensuite vers l'amélioration de cette situation. Nous voulons dire par là que c'est dans une situation de quiétude qu'il faut construire un avenir empreint de civilité.

3. Les tendances identifiables au travers des réponses au questionnaire font ressortir trois difficultés majeures qui doivent conduire à :

- **une amélioration du stationnement dans le village,**
- **une amélioration de la circulation dans le village,**
- **des actions en faveur de la propreté, notamment envers**
- **les déjections canines, les emballages de fast-food et les poubelles.**

Par ailleurs, ressort la tendance extrêmement positive qui tient dans la volonté de continuer à développer le lien social au travers du dialogue et des échanges entre les gens. Chacun s'accorde à reconnaître que la civilité est une affaire de respect, d'une part : respect des lois, de l'environnement et d'autrui et, d'autre part, d'amabilité, de politesse, de courtoisie, de savoir-vivre, d'entraide et de solidarité. Donc une affaire de comportements qui peuvent être modifiés par des actions partenariales.

4. Enfin, l'analyse approfondie fait ressortir, **de la part d'habitants, des observations pertinentes** qu'il y a lieu tout d'abord de valoriser dans les médias communaux, afin de créer une émulation et une dynamique de participation qui ne peuvent être que profitables à la communauté. Il faudra ensuite veiller à mettre en œuvre les suggestions faites : même au prix d'un petit effort, toujours pour entretenir cette dynamique participative.

Nous citerons tout particulièrement celles-ci :

"Une fête de quartier, une fois par an, afin de se connaître et d'échanger entre voisins"

"Une réunion publique, une fois par an, afin de discuter d'améliorations, de projets mis en œuvre et de solutions à envisager"

"Une information générale de la commune sur sa vision"

"Le quartier "village" est un quartier très étendu où les habitants se connaissent peu"

"Mener une réflexion d'aménagement urbain qui incite à modifier le comportement citoyen lié à l'utilisation de la voiture"

"Intégrer la notion de civilité dans les différentes actions municipales et tout au long de l'année"

"Imaginer une navette qui permette à toute personne du village d'accéder aisément aux principaux services dont elle a besoin "

25. les propositions faites

La commission municipale trouvera dans les pages qui précèdent l'ensemble des suggestions faites par les habitants et dont certaines sont précisément localisées. Il lui appartient de les prendre en considération et de leur apporter les mesures qu'elle juge opportunes.

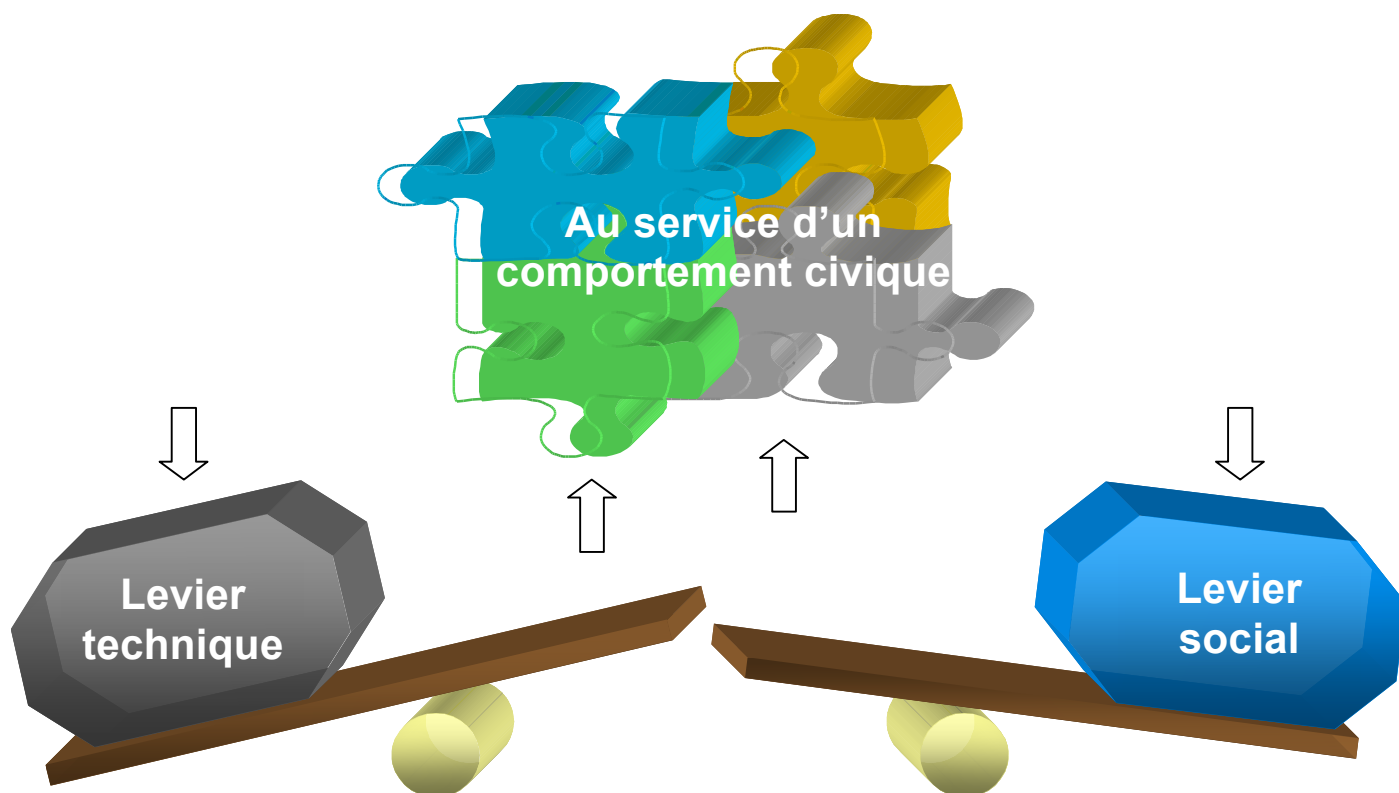
Notre dessein est d'aller au-delà, vers des propositions plus générales et touchant plus exactement les notions de civilité et de comportement citoyen. Nous avons évoqué en début de notre propos les concepts de « levier social » et de « levier technique » liés soit à des actions préventives, soit à des actions curatives. Attachons nous davantage à l'aspect préventif et, pour illustrer notre propos, faisons référence au texte tiré d'un document pédagogique de l'académie de Lyon :

La " théorie de la vitre brisée " : lorsqu'un carreau vient à être cassé, tous ceux qui sont à proximité ne manqueront pas de subir le même sort si la vitre n'est pas remplacée.

[...]

Dans un quartier stable, où les familles entretiennent leurs habitations et les parties communes, font attention à leurs enfants et à ceux des autres, ne laissent pas n'importe qui pénétrer dans le coin simplement par l'attention qu'ils donnent aux personnes qui passent, une cohésion sociale, toujours fragile, règne. Il suffit de peu de chose pour que tout bascule dans une spirale de la décomposition.

Cette théorie illustre parfaitement le besoin de s'engager vers l'amont des problèmes liés à l'incivilité et de mettre en œuvre des actions favorisant le comportement citoyen.



Propositions concernant le levier technique :

Les comportements individuels et collectifs sont très largement influencés par les conditions urbanistiques et logistiques de la collectivité. C'est pourquoi, il nous semble fondamental de définir :

- quel **projet de vie** nous souhaitons développer pour les habitants,
- quels **aspects civiques** nous voulons favoriser et développer au sein de la commune.

A ce titre nous préconisons la mise en œuvre d'une réflexion d'aménagement urbain qui incite à modifier le comportement citoyen mais qui contribue également à développer ou renforcer les liens et la cohésion sociale.

En effet, chaque équipement génère de l'animation dans la collectivité, non pas seulement parce qu'il propose un service, mais également parce qu'il identifie un lieu comme étant un espace social.

L'ensemble des espaces et des aménagements (circulation, stationnement, aire de détente...) doivent être pensés, non comme une juxtaposition de services, mais avant tout pour leurs propriétés à générer de l'échange, du dialogue, du lien et dans leurs facultés de développer l'esprit civique.

Chaque aménagement devient un enjeu stratégique au regard de la solution qu'il apporte mais il doit être pensé en ce qu'il peut développer et favoriser comme citoyenneté.

LT1. Aménagement urbanistique

OBJECTIFS : créer une animation au centre du village

PISTES DE REFLEXION :

- Comment recréer le cœur du village ?
- Quels services lui donner ?
- Quelles animations pour le faire vivre ?

LT2. L'accessibilité et les déplacements

OBJECTIFS : favoriser les échanges et le comportement civique

PISTES DE REFLEXION :

- Comment développer l'accessibilité ?
- Comment l'adapter au territoire, aux habitants ?

LT3. L'image et l'attractivité

OBJECTIFS : construire une identité

PISTES DE REFLEXION :

- Sur quel fondement ?
- Pour quel espace social ?
- Au service de quelle logique de vie ?

Propositions concernant le levier social :

Les aménagements urbanistiques au service du comportement civique n'ont de réelle légitimité que s'ils sont accompagnés d'actions d'animation et de communication afin de permettre à chaque citoyen de s'approprier ces nouveaux aménagements.

LS1. Actions d'évènementiel

OBJECTIFS : favoriser le lien social

MOYENS :

- Promouvoir les réunions de quartier.
- Organiser des manifestations intergénérationnelles à thème.
- Instituer une fête de la civilité dans un partenariat : écoles-associations-municipalité sous la forme d'une manifestation sportive ou d'une animation associative.

LS2. Actions d'animation

OBJECTIFS : favoriser la dynamique de « citoyen entrepreneur »

MOYENS :

- Conventionner avec les associations afin qu'elles prennent en compte la notion de civilité dans le développement des comportements : une sorte de labellisation.
- Organiser des chantiers jeunes dont l'encadrement, par des seniors, prend en compte les comportements civiques et dont la finalité touche à la valorisation des territoires : environnement et aménagement.
- Mettre en œuvre la procédure du service civique au service de l'éducation aux comportements et à la valorisation des jeunes.

LS3. Actions d'éducation

OBJECTIFS : favoriser l'éducation et le sens de la responsabilité citoyenne

MOYENS :

Pour les adultes :

- coopérer à la création d'un « guide de bon voisinage »

Pour les enfants :

- coopérer à la création d'un « livret citoyen », depuis la maternelle et le primaire, jusqu'au collège, dans le cadre de projets d'actions éducatives.

LS4. Actions d'appropriation

OBJECTIFS : communiquer afin que la population s'approprie l'ensemble des actions menées

MOYENS :

- utilisation des médias municipaux,
- conférences, débats...
- campagnes de prévention et de sensibilisation avec l'appui des services de police, des éducateurs, des associations...

LS5. Actions de restitution

OBJECTIFS : créer la dynamique interactive municipalité-habitants

MOYENS :

- Rendre public le travail des comités de quartier, l'analyse des questionnaires, les réflexions et propositions des habitants et des comités.
- Conforter, développer et valoriser la démarche de démocratie de proximité ainsi que le travail fourni par les comités de quartier.
- Inventer un mode de communication interactif afin de permettre aux habitants de prendre des engagements citoyens.